

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Pouvoir à David Ros

Pierre Bertiaux

Pouvoir à Mireille Delafaix

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Pouvoir à Michèle Viala

Patrick Villette

Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022- 75 – FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – AIDE A LA MOBILITE ETUDIANTE : PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE « IMAGINE'R » POUR LES ETUDIANTS ORCEENS

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la commune de soutenir les étudiants et notamment dans leur mobilité,

Considérant les conditions d'accès et les services proposés par l'abonnement « Imagine'R étudiant » qui permettent de se déplacer sur l'ensemble du réseau des transports en commun Ile de France 7j/7,

Considérant les conditions d'accès pour les collectivités au contrat « tiers payant » du Groupement d'intérêt Economique COMUTITRES, agissant pour le compte d'OPTILE, de la RATP et de la SNCF, pour gérer et attribuer les abonnements du dispositif « Imagine R » dont la carte « Imagine'R étudiant »,

Vu l'avis de la Commission de l'Animation de la cité du 19 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Vote** une aide financière à l'abonnement de la carte Imagin'R.
- **Précise** que cette aide sera répartie comme suit : 50€ pour les non-boursiers, 80€ pour les boursiers des échelons 0 bis à 3, 100€ pour les boursiers des échelons 4 à 7.
- **Précise** que cette aide est attribuée aux étudiants orcéens de moins de 25 ans, scolarisé de bac +1 à bac+3.
- **Précise** que les pièces justificatives suivantes devront être présentées lors de la demande d'aide financière :
 - carte d'étudiant de l'année scolaire,
 - justificatif de domicile,
 - carte de boursier et justificatif du niveau de bourse,
 - dossier Imagin'r (si l'abonnement n'est pas pris) ou n° de dossier de la carte de transport Imagin'r.
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à cette prise en charge.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022
30 SEPT 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne